



FICHE MOUVEMENT 2015

NOM:
 Prénom:
 NOM de j.f.: Date de naissance:
 Adresse personnelle:
 Code postal: Ville:
 N° de tel: Courriel:

A renvoyer à:

SNUipp-FSU 03
2, rue des CONCHES
03100 MONTLUCON

Nom et adresse de l'école ou de l'établissement:

Situation actuelle: instit PE

Fonction actuelle:

dir. - adj. - adj. spé - TR -

Affectation: TP TD

Demande de sortie du département:

Exeat dépt demandé:

Êtes-vous victime d'une
 mesure de carte scolaire? OUI NON

Diplômes professionnels: CAPSAIS/CAPA-SH option CAFIPEMF DEPS autres:
 Liste d'aptitude direction

CALCUL DU BARÈME

AGS + Bonifications

AGS (Ancienneté générale de services)
 Ancienneté au 31 août 2015

BONIFICATION POUR HANDICAP
 100 points à l'enseignant bénéficiaire de
 l'obligation d'emploi
 800 points
 (sur avis du médecin de prévention)
 A l'enseignant BOE ou au conjoint dans
 cette situation ou à l'enfant handicapé

BONIFICATION POUR ENFANT(S)
 0,5 point
 Par enfant âgé de moins de 20 ans
 au 31 décembre 2014

BONIFICATIONS	
SITUATIONS	POINTS
- SUPPRESSION DE POSTE, TRANSFORMATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR EN POSTE D'ADJOINT	Bonification forfaitaire de 10 points 1 point par année sur le poste (plafonné à 5 ans)
- STABILITÉ DANS L'ÉCOLE Pour adjoints, directeurs, TR, conseillers pédagogiques à TD ou TP ; adjoints et directeurs spécialisés à TD	3 ans = 3 points 4 ans = 5 points 5 ans = 7 points
- STABILITÉ DANS UNE ÉCOLE 1 CLASSE Pour chargés d'école, à TD ou TP (à compter du 01/09/2013, prise en compte pour mouvement 2017)	3 ans et plus = 3 points
- STABILITÉ DANS UNE ÉCOLE ECLAIR, RRS Pour adjoints, directeurs, à TD ou TP (à compter du 01/09/2013, prise en compte pour mouvement 2017)	3 ans et plus = 3 points
- STABILITÉ SUR POSTES SPÉCIALISÉS Pour personnels nommés à TP et en exercice effectif sur les postes spécialisés suivants : IME Aubigny Le Reray, IME Coulandon E Guillaumin, IME Cusset Le Moulin de Presles, IME St Angel Le Rocher Fleuri, IME Sanssat La Bourbonnaise, IEM St Pourçain Thésée, IME Trevol Clairejoie, Centre pénitentiaire Yzeure, SEGPA, Postes de CLIS, ULIS, RASED	Bonus de 1,5 pts après 3 ans 2 ans = 2 points 3 ans = 3 + 1,5 = 4,5 points 4 ans = 5 + 1,5 = 6,5 points 5 ans = 7 + 1,5 = 8,5 points

VÉRIFICATION DU BARÈME

- AGS au 31/08/2015: ans mois jours
 (figure sur l'accusé de réception)

- Bonifications:

1. Situation de handicap
 2. Enfant(s)
 3. Autres bonifications
 Suppression de poste
 Stabilité dans l'école
 [Stabilité dans école 1 classe
 [Stabilité en RRS / ECLAIR
 Stabilité sur poste spécialisé

TOTAL

Cadre réservé aux élus du personnel

NOM:		Prénom:		
rang	n° poste	école	commune	nature du poste
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				